

Des acteurs institutionnels et des opérateurs œuvrant pour le foncier agricole



réambule

Le foncier agricole est à la croisée des champs d'intervention de nombreux acteurs. Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des principaux intervenants sur le foncier.

La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture est la chambre consulaire représentative de la profession agricole. Elle est chargée de :

- représenter l'ensemble des différents agents économiques de l'agriculture, exploitants agricoles mais aussi propriétaires, salariés et organisations agricoles
- d'accompagner les exploitants agricoles dans le développement de leurs exploitations

Elle peut être saisie par les collectivités territoriales sur les problématiques d'aménagement du territoire et est personne publique associée pouvant rendre un avis lors de l'élaboration de différents documents de planification.

Voir également la Rubrique 2 sur les acteurs signataires de la Charte ou le <u>site internet de la Chambre d'agriculture du Rhône</u>.



La Safer

Les Safer, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, agissent sur le territoire rural en tant qu' opérateurs fonciers. Elles accompagnent l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement équilibré des territoires ruraux et périurbains : Etat, collectivités, agriculteurs, porteurs de projets publics et privés. Pour remplir leurs missions, les Safer :

- achètent des terres et des propriétés agricoles et rurales,
- réalisent des études et répondent à des appels d'offres publics dans le cadre d'une collaboration étroite avec les collectivités,
- proposent des solutions de gestion temporaires des biens fonciers ruraux (Conventions de Mise à Disposition, Baux Safer, etc.)

Retrouvez la <u>plaquette de présentation</u> de la Safer à destination des élus locaux et le site internet de la Safer Rhône-Alpes.



L'Epora

L'Epora est l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes. L'Epora accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets divers :

- requalification de friches industrielles ou des zones d'activités économiques,
- création de logements dont logements sociaux,
- revitalisation des centres bourgs et lutte contre l'étalement urbain,
- préservation des espaces naturels et agricoles.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de l'EPORA.





Terre de liens

Terre de liens assure une veille pédagogique et repose sur trois piliers : une association, une foncière d'investissement solidaire et une fondation reconnue d'utilité publique. Ces trois piliers permettent :

- d'acquérir des terres agricoles,
- d'en assurer la préservation à long terme,
- de mettre ces terres en location à des agriculteurs,
- de partager le fruit de ces expériences avec tous les acteurs intéressés,
- d'inventer de nouvelles réponses à la crise du foncier agricole

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de Terre de liens.



Le CERF Rhône-Alpes

Le CERF Rhône-Alpes est un pôle de compétences régional dédié au foncier et l'aménagement, constitué sous forme d'association Loi 1901.

Créé à l'initiative du Conseil régional Rhône-Alpes, rassemblant les acteurs majeurs du foncier et de l'immobilier issus tant du secteur public que du privé, le CERF Rhône-Alpes a pour missions :

- d'accompagner les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières,
- de consolider la culture du foncier et la diffusion des savoir-faire au travers de l'organisation d'ateliers,
- de renforcer la carte de formations sur le foncier à l'échelle régionale,
- d'améliorer les méthodes d'observations foncières.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet du CERF Rhône-Alpes.



L'INAO

L'Institut national de l'origine et de la qualité, auparavant, Institut national des appellations d'origines, est un établissement public administratif, doté de la personnalité civile, sous tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, l'INAO est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine ; IGP ; label rouge ; STG et agriculture biologique. L'INAO est saisi quand un projet prévoit une réduction des surfaces d'appellation. Retrouvez plus d'informations sur le <u>site internet de l'INAO.</u>





Aires géographiques des AOP du Rhône, INAO 2014

